

SPECIAL MARIAGE

LA MANCHE LIBRE

AMOUREUX
Des idées cadeaux pour elle et lui

Bonne Saint-Valentin ! P10



ROBES
Le grand retour des froufrous et de la dentelle

Vous êtes **la plus belle** P12



9 FEVRIER 2013 - www.lamanchelibre.fr

Mon amour !



Jeudi 14 février, c'est la Saint-Valentin. A cette occasion, de nombreux couples vont décider de se marier. Petit guide de ces deux événements.

Se marier c'est bien, avec **un contrat** c'est mieux !

Avant de vous engager

renseignez-vous auprès d'un notaire.



On l'oublie trop souvent, le **contrat de mariage** n'est pas réservé aux gens fortunés.

Il n'est pas fait pour ce que vous possédez actuellement, mais pour ce que vous allez acheter après votre mariage.

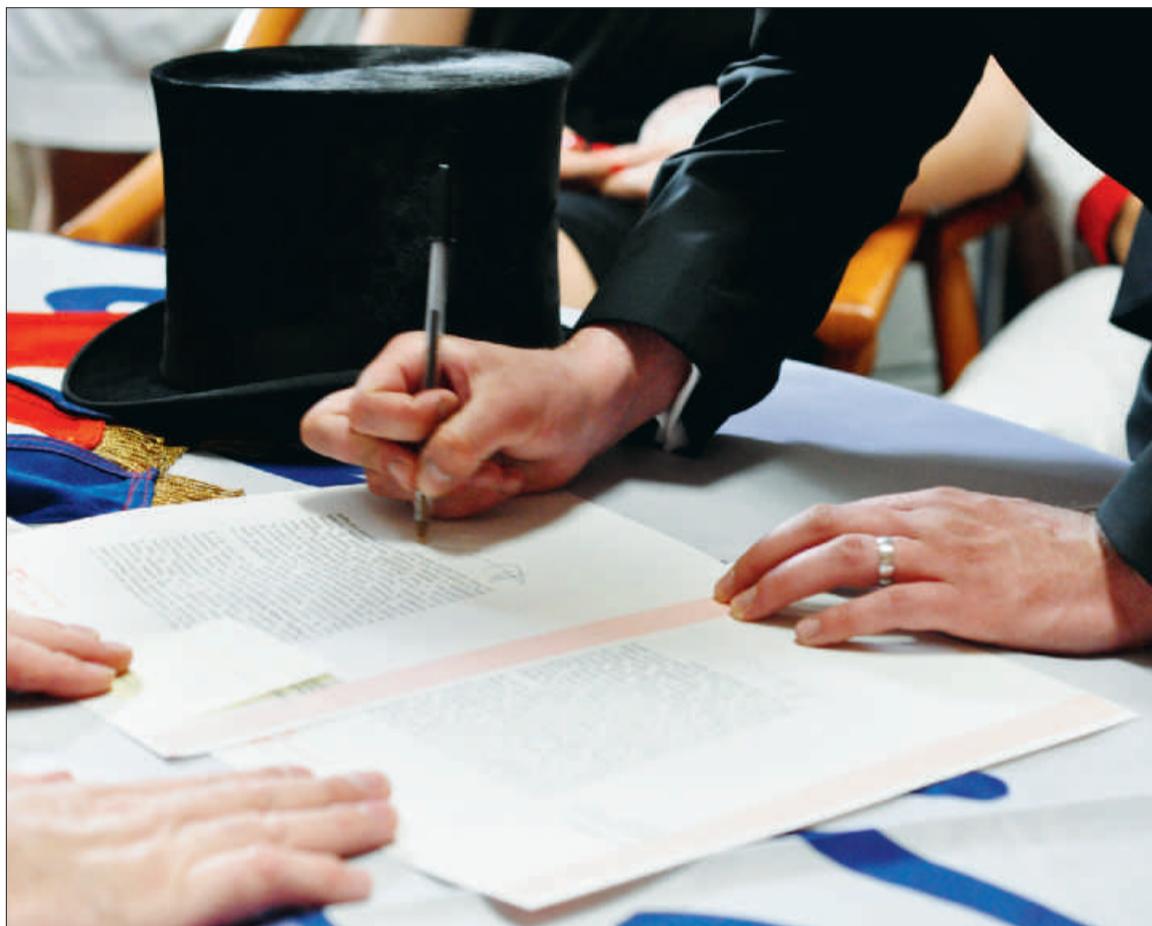
Il rend moins inquiétants certains événements inévitables de la vie.

Et si, dans l'avenir, il doit être modifié, la loi en a prévu la possibilité.


Notaires
de Basse-Normandie

www.notaires2normandie.com

Quel contrat de mariage choisir ?



Le Jour J, lors de la signature de l'acte d'état-civil, si aucun contrat n'a été prévu, c'est le régime légal de la communauté réduite aux acquêts qui s'applique.

Bien choisir son régime matrimonial est important. Le choix du contrat de mariage n'est pas anodin.

Le choix d'un contrat de mariage s'opère selon la situation de départ des futurs époux, leur souhait de réalisation patrimoniale, leurs contraintes professionnelles. Il faut savoir que si les époux n'établissent pas de contrat au moment de se marier, ils adoptent, d'ailleurs souvent sans le savoir, le régime légal de la communauté réduite aux acquêts. Il suppose que tout ce qui est acheté au cours du mariage est commun, même s'il est payé par un seul des époux. C'est un système conçu pour le cas général, mais il ne convient pas forcément à toutes les situations. Lorsque, par exemple, un des époux exerce une profession avec des risques financiers, il vaut mieux se tourner vers un statut mieux adapté.

Le notaire,
un personnage clé

Il faut alors faire appel au notaire, qui est le seul professionnel à pouvoir rédiger un contrat de mariage. Trois autres régimes peuvent être choisis. Dans le régime de la sépa-

ration des biens, rien n'est mis en commun. Ce que chaque époux possède au jour du mariage est différencié, mais aussi ce qui sera acquis ensuite, chacun gérant ses biens à sa guise. Seule exception : la résidence de famille, qui ne peut pas être vendue sans l'accord des deux, quand bien même un seul conjoint en est le propriétaire. A l'opposé, on trouve le régime de la communauté universelle, où tous les biens que possèdent les époux au jour de leur mariage et ceux acquis ensuite, font parti du pot commun. Entre les deux, on trouve la participation aux acquêts. C'est un régime qui fonctionne comme une séparation de biens pendant le mariage et devient communautaire à la fin. C'est alors le notaire qui mesure l'enrichissement de chacun pendant le mariage et ces gains sont partagés de façon équitable entre les conjoints. Dans tous les cas, le notaire est là pour conseiller et composer avec les futurs époux un régime matrimonial "sur mesure". Des clauses personnalisées peuvent même être insérées dans le contrat de mariage.

Le mariage : tout un programme

Un mariage réussi se prépare plus d'un an à l'avance. A vos calendriers.

Entre J -18 mois et J -12 mois. La première chose à faire, c'est de chercher au plus vite votre lieu de réception (salle des fêtes, gîte, château, restaurant) car les meilleurs endroits sont souvent retenus plus d'un an à l'avance. C'est ce qui va déterminer la date de votre mariage et le style que vous souhaitez lui donner. Etablissez votre liste d'invités afin de définir le budget.

De J -10 mois à J -8 mois. Contactez la mairie et la paroisse pour connaître les disponibilités et fixer la date et l'heure. Vous pourrez alors réserver votre lieu de réception. Pensez à retenir des chambres pour vos invités les plus éloignés. Enfin, renseignez-vous auprès de plusieurs traiteurs pour leur demander des devis. Même chose avec les sociétés d'animation et les photographes.

J -6 mois. Choisissez la robe de mariée ainsi que vos témoins. Choisissez aussi les faire-part puis envoyez-les. Etablissez aussi votre liste de mariage.



Pour un mariage sans stress, planifiez le au moins un an à l'avance.

J -4 mois. Commandez les alliances, le costume du marié. Réfléchissez aussi à la décoration et contactez un fleuriste. Pensez à votre plan de table.

J -2 mois. Faites des essais pour la coiffure et le maquillage et prenez rendez-vous pour le jour J. Organisez la cérémonie religieuse.

J -15 jours. N'oubliez pas de publier une annonce dans le journal et de signer votre contrat de mariage. C'est le moment d'enterrer votre vie de célibataire.

Jour J. Allez chez le coiffeur, récupérez votre bouquet et faites la fête.

JEUDI 14 FEVRIER

CASINO Coutainville

MENU SPECIAL SAINT-VALENTIN

Envie d'un dîner en amoureux ? Offrez-lui le grand jeu !

Réservation conseillée au 02 33 47 06 88

MENU
Cocktail Elixir d'amour et petits fours
Délices du Sud-Ouest
Saumon au beurre d'épices douces
Tentation sucrée
Café et vins compris
35€/pers. avec 3€ de jetons offerts

1, AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT
50230 AGON-COUTAINVILLE - 02.33.47.06.88
www.CASINOCOUTAINVILLE.COM

MARTOUCHE
POUR L'AMOUR DU JEU

**JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DEPENDANCE...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXE)**

www.vin-coutances.fr

Cave Coutanaise
Vins - Spiritueux

- Accord des vins avec votre menu
- Prêt de Tirages Pression
- Prêt de flûtes pour le vin d'honneur
- Reprise de vins non consommés

94A, avenue Div Leclerc - 50200 COUTANCES
Tél. 02 33 45 96 77